

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autre

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

9889

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENAMAR YASSIR

Date de naissance :

29/07/73

Adresse :

RES FATINE ETG 2 AP 19
RUE AHMED CHARCI CASA
0661162001

Tél. :

Total des frais engagés : 841,50 DH

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. ANSAR Abdelkarim
Médecine Générale
Lot. 28 Littoral II Dar Bouazza
Tél. 05 22 29 08 6?

Date de consultation :

10/10/2022

Nom et prénom du malade :

BENAMAR YASMIN

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

avenir

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 24/10/22

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Med attestant le Paiement des Actes
10.10.22	c	1	150,-DH	INP : 181011618 J. ANSAR Abdellatif Medecin Généraliste Lot 28 El Morial Dar Bouazza Tunis 0522280862

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Signature</i>	10/10/22	341,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Laboratoire Dar Bouazza 23 Lot. Sahel Dar Bouazza Tunis 1000</i>	10/10/22	37301 prvt	350 DH

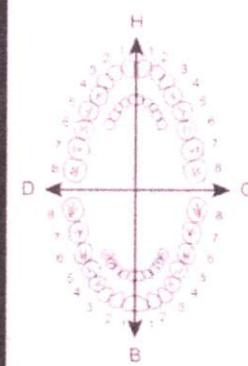
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

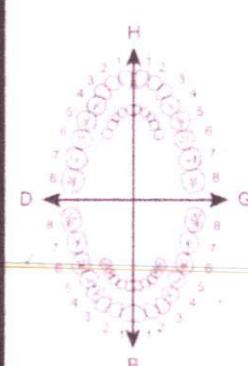


O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25833412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

(Creation, remont, adjonction)
Fonctionnel Therapeutique nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

Docteur Ansar Abdelkerim

Ex. Médecin Chef de Zaouia Ech Cheikh

MEDECINE GENERALE

Expert au près les Tribunaux
R.D.C Lot. Littoral II - Dar Bouazza
Tél. / Fax : 0522 29 08 62

الدكتور أنسار عبد الكريم

الطبب الرئيسي لزاوية الشيخ ساقا
الطب العام

خبير محلق لدى المحاكم

رقم 28، الساحل || داربوعزة

الهاتف والفاكس : 0522 29 08 62

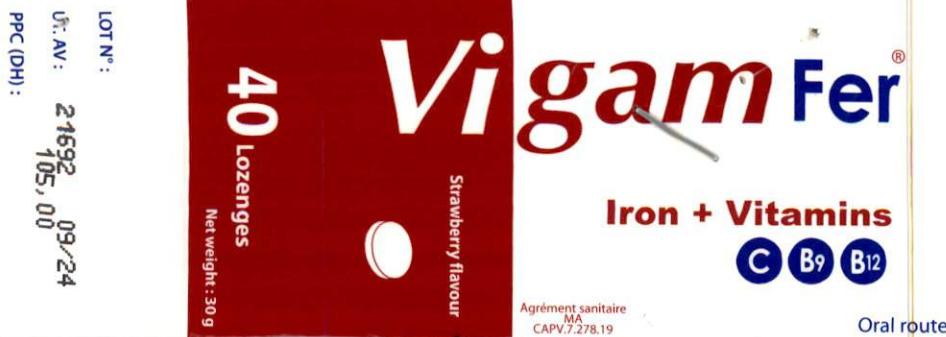
Dar Bouazza, le : 10.10.2021

داربوعزة في :

Dr. ANSAR Abdelkerim
Médecine Générale
Lot 28 Littoral II Dar Bouazza
Tel 05 22 29 08 62

PHARMACISTES
Des Pharmaciens
Dr. A. A. N. B.
Mosquée Nasouras
Casablanca 0522 29 28 69

Dr. ANSAR Abdelkerim
Médecine Générale
Lot. 28 Littoral II Dar Bouazza
Tél. 05 22 29 08 62



A consommer de préférence avant fin :
120 comprimés 11,4 g

Folio®

acide folique 200 µg
iode 150 µg

Complément alimentaire
pour la femme désirant
un enfant, enceinte ou
allaitant

DA 20200608510DMP/20UCA/MAv3

SteriPharm Export
www.steripharm-export.com



COMPOSITION : Bouchon doseur : maltodextrines, mélange de ferment lactic (Lactobacillus Acidophilus La-14 SD5212, Bifidobacterium Infantis ATCC 15697D, Streptococcus Thermophilus St-21 SD5207), Agent de charge : amidon de maïs, Anti-agglomérant : dioxyde de silicium, Stéarate de magnésium; Vitamine B6 (chlorhydrate de pyridoxine), Vitamine B2 (riboflavine), Vitamine B1 (chlorhydrate de thiamine), Vitamine B12 (cyanocobalamine), Flacon : eau déminéralisée, fructose, fructo-oligosaccharides (FOS), acidifiant : acide malique, arôme naturel, conservateur : sorbate de potassium.

Fabriqué par PromoPharma s.p.a., via Biagio di Santolino, 156 - 47892 - Acquaviva - Rep. San Marino

Importé et distribué au Maroc par MEDIPRO Pharma, Borj El yacout, Bd Rahal El Meskini, 20120. Casablanca.

Autorisation ministère de la santé n° : DA 20201910613DMP/20UCA/v1



BILAN BIOLOGIQUE

16.10.2022

INFLAMMATION

- CRP
- VS 1^{ère} heure et 2^{ème} heure

IONOGRAMME

- Potassium, Sodium, Chlore
- Réserve alcaline
- Protides totaux

BILAN LIPIDIQUE

- Triglycérides
- Cholestérol total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL

BILAN HEPATIQUE

- SGOT (ASAT), SGPT (ALAT)
- Gamma GT
- Phosphatases alcalines

BILAN URINAIRE

- Protéinurie des 24 heures
- ECBU
- Ionogramme urinaire

BILAN GLYCEMIQUE

- Glycémie à jeun
- Glycémie post prandiale
- HbA_{1c}

DIVERS

- Myoglobine
- Troponine
- Electrophorèse des protéines

HEMOGRAMME =

(NUMERATION- FORMULE -SANGUINE)

- Globules rouges - Hémoglobine
Hématocrite - Globules blancs...
- Plaquettes
Ferruhine

BILAN DE LA FONCTION THYROÏDIENNE

- T3, T4, TSH

BILAN DE LA COAGULATION

- Taux de prothrombine
- INR
- TCA malade/TCA témoin
- Fibrinogène

BILAN DE LA FONCTION RENALE

- Créatinine
- Urée plasmatique

EXPLORATION DE LA PROSTATE

- PSA

ENZYMES MUSCULAIRES

- LDH
- CPK
- CPK-mb



Facture

N° facture : 2022-4829

Édité le : 10/10/2022 13:30:32

Patient : Mme BENAMAR Yasmine

Date prélèvement : 10/10/2022

Analyses	Valeur en B	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,20
Ferritine	250	335,00
Total B	330	442,20
APB	25,0	25,00
Déplacement		0,00
Remise		117,20
Total		350,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Trois cent cinquante dirhams***

~~Laboratoire Dar Bouazza
N° 23 Lot. Sahel Dar Bouazza
Casablanca~~

Dar Ouazza



Casablanca, le 10/10/2022

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 101022-047 Pvt du: 10/10/2022 13:26

Nom : Mme BENAMAR Yasmine

Demandé par Dr : ANSAR ABDELKERIM

Page : 1/1

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(Technique : Sysmex XS-1000i)

			Valeurs Usuelles	Antériorité
ERYTHROCYTES	:	5,08 M/ μ l	(4 - 5,4)	5,11 (25/04/22)
Hémoglobine	:	11,80 g/dl	(12 - 16)	12,70 (25/04/22)
Hématocrite	:	37,60 %	(35 - 47)	40,30 (25/04/22)
VGM	:	74,00 fL	(85 - 95)	78,86 (25/04/22)
TCMH	:	23,20 pg	(27 - 32)	24,85 (25/04/22)
CCMH	:	31,38 g/dl	(32 - 36)	31,51 (25/04/22)
LEUCOCYTES	:	7 890 /mm ³	(4000 - 10000)	8320 (25/04/22)
<i>FORMULE LEUCOCYTAIRE</i>	:			
Polynucléaires Neutrophiles	:	57,00 % Soit 4497/mm ³	(1500 - 7000)	5300 (25/04/22)
Polynucléaires Eosinophiles	:	1,10 % Soit 87/mm ³	(Inférieur à 400)	92 (25/04/22)
Polynucléaires Basophiles	:	0,40 % Soit 32/mm ³	(Inférieur à 150)	17 (25/04/22)
Lymphocytes	:	32,80 % Soit 2588/mm ³	(1500 - 4000)	2388 (25/04/22)
Monocytes	:	8,70 % Soit 686/mm ³	(40 - 800)	524 (25/04/22)
PLAQUETTES	:	319,00 10 ³ / μ l	(150 - 400)	306,00 (25/04/22)

BIOCHIMIE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
Ferritine	:	3,39 ng/ml	(12 - 250)

(Technique : ELFA Mini Vidas Biomérieux)

Nous vous remercions de votre confiance

Laboratoire Dar Bouazza
N° 23 Lot Sahel Dar Bouazza
CASABLANCA
Dr. BAHRI Leyla